RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 00904
Numéro SIREN : 957 509 045
Nom ou dénomination : ORFIS

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/013113

ORFIS
Société par actions simplifiée au capital de 942 300 euros
Siège social : 79 Boulevard de Stalingrad,
69100 VILLEURBANNE
957 509 045 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 28 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le 28 février,
A 17 h 30,

Les associés de la société ORFIS se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, 79 Boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE, sur convocation adressée le 17 février 2023 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis FLECHE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Christophe VELUT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Gilles GALLEGO, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est présent.

Madame Françoise BIENVENU, représentante du comité social et économique, assiste à l'Assemblée Générale.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 18 846 actions sur les 18 846 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[...]

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais au comité social et économique.

A la suite de cette communication, le comité social et économique n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR A CARACTERE ORDINAIRE

[...]
- Nomination d'un nouveau Président,

[...]
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,

[...]

ORDRE DU JOUR A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

[...]
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Comité de Direction.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

[...]

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Louis FLECHE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur :

Monsieur Edouard Cornut-Chauvinc
4 Chemin Charrière
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Christophe VELUT de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur :

Monsieur Benoit Nowaczyk
40 Chemin de Fond Rose
69300 CALUIRE ET CUIRE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean Louis FLECHE

